Bernard Lugan et L’Arche de Zoé (MàJ)

05/12/2012 à 16h26
05/12/2012
L’affaire dite de l’Arche de Zoé est l’occasion de mettre en garde ceux qui désirent adopter des petits africains. En dépit des boniments des trafiquants d’êtres humains, et sauf cas exceptionnel, ils doivent en effet savoir qu’en Afrique, il n’existe pas d’orphelins au sens européen du terme.
L’organisation sociale africaine étant communautaire et fondée sur le clan ou la famille élargie, l’enfant y est donc presque autant le rejeton du groupe que celui du couple. Ceci fait qu’un enfant qui perd son père et sa mère est tout naturellement pris en charge par une tante, par un oncle, par un grand-père, par des cousins, par un grand frère déjà marié ou par tout autre membre du lignage ; et si le lignage a disparu, ce qui n’est quasiment jamais le cas, par tout autre membre du clan. Même s’ils n’ont plus leur père ou leur mère, ces enfants ont donc toujours une famille.
(…) Boulevard Voltaire
23/11/2007

Dans les sociétés africaines l’orphelin n’existe pas.”